



Pierre Yves
Duchesne

BULLETIN D'ADHESION Cours du soir de l'AICOM CHORALE GLEE

Je, soussigné Madame – Mademoiselle – Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Email : _____

Déclare :

M'inscrire Inscrire mon enfant – Age : _____
Sexe Féminin Masculin
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Email : _____

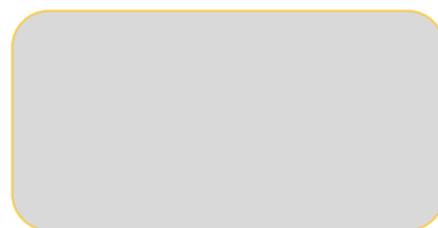
Aux cours collectifs de la chorale Glee ayant lieu chaque jeudi de 19h30 à 21h30, à l'AICOM.
Au rythme et au tarif de :

- 1 année (hors vacances de Noël et juillet / août) = 690 euros (payable en 1,2 ou 3 fois)
- 3 mois (hors vacances de Noël et juillet / août) = 260 euros
- 1 mois (hors vacances de Noël et juillet / août) = 100 euros

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de EUROPE MUSICALS

Par la signature de ce bulletin d'inscription, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

Fait à _____, le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



- CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR -

1 / Loi informatique et liberté : dans le cadre de la loi « informatique et liberté », seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

2 / L'âge minimum est de 14 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire. En cas d'inscription d'un(e) mineur(e), la signature d'un représentant légal est obligatoire.

3/ Résiliation du bulletin d'adhésion :

- a- Avant la date d'inscription : par lettre recommandée avec accusé de réception à destination de l'AICOM – SAS Europe Musicals, le répondant financier, signataire du présent bulletin d'adhésion, peut décider la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, l'AICOM reversera l'ensemble des sommes versées.
- b- Jusqu'à 10 jours après l'inscription, la SAS Europe Musicals reversera l'ensemble des sommes versées, déduction faite de la première journée de cours (à raison de 10 euros par heure de cours). Au-delà le solde des frais est dû.

4/ Si l'étudiant est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. L'étudiant ou le représentant légal doivent alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin.

5/ Dispositions financières : dans le cas d'un règlement en trois fois (facilité de paiement), tous les chèques sont à déposer à la signature du présent bulletin d'adhésion : remise de trois chèques encaissables aux dates : à l'inscription, trois mois après la date de signature et six mois après la date de signature. Dans le cas d'un paiement annuel, le solde est exigible à la signature du présent bulletin d'adhésion. Toute échéance impayée entraîne la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel.

6/ La SAS Europe Musicals se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de moins de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.

7/ L'élève doit impérativement fournir à l'AICOM une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée et l'individuel accident, un certificat médical, une photo d'identité et une autorisation de sortir pour les parents (pour les mineurs). Par la signature de ce bulletin d'adhésion, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Il est interdit de chanter dans les couloirs.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.
- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermées à clef.
- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaires dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et / ou absence doit être impérativement justifié auprès de l'administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.
- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un

Fait à _____, le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »